

L'HEBDO QUI CLIC

330

cgtlehavre.fr
la
cgt
LE HAVRE

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

185

Nouveaux
syndiqués
Depuis le
1^{er} janvier
2012



Au sommaire du 20 septembre 2012 :

- | | |
|---|----------------|
| ➤ Traité Européen / Pétition CGT : | Page 2 |
| ➤ L'agenda revendicatif de septembre : | Pages 3 et 4 |
| ➤ CAMPAGNE TPE LE HAVRE : | Pages 5 à 7 |
| ➤ Articles parus dans la presse : | Pages 8 à 13 |
| ➤ Audrey Vernon à l'UL le 05 octobre / Affiche : | Pages 14 et 15 |
| ➤ En direct des protocoles d'accords électoraux : | Page 16 |
| ➤ Droit du Travail : | Page 17 |
| ➤ Le programme de formation syndicale de l'UL : | Page 18 |
| ➤ L'hebdo pratic' : | Pages 19 et 20 |



L'agenda revendicatif de septembre :

➡ **Vendredi 21 de 07h30 à 09h à CEACOM**

(rue Général Chanzy)

Distribution de tracts : besoin de volontaires !

➡ **Vendredi 21 à 17h30 au Havre**

(Place de l'Hôtel de Ville)

À l'occasion de la Journée Internationale de la Paix

rassemblement au Havre,

vendredi 21 septembre, à 17 h 30

Place de l'Hôtel de Ville

(en face de la rue de Paris)

➡ **Vendredi 21 à 20h30 à l'Espace Culturel de
la Pointe de Caux de Gonfreville l'Orcher**

**Projection du film « Tant qu'il y aura un blocus » qui
relate l'opération « un bateau pour Gaza » organisée
en 2011.**

➡ Lundi 24 à 17h00 à l'UL

Suite aux décisions prises à la Commission Exécutive de l'UL du 11 septembre, préparation à la journée d'action du 09 octobre : Intersyndicale élargie aux partis politiques et associations.



➡ Du lundi 24 au vendredi 28 à l'UL

Stage CHSCT organisé par l'UL

➡ Dimanche 30 septembre

Manifestation à Paris pour obtenir un referendum sur le Traité budgétaire

SALARIES DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE)

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2012

28 NOVEMBRE – 12 DECEMBRE



A FOND !! Tous ensemble, pour un vote CGT haut et fort ...

Comme convenu lors de la dernière CE de notre UL en juin, il avait été mis en place un plan de travail pour les Elections professionnelles des TPE en Novembre/Décembre 2012, avec notamment la mise en place de tournées cet été, avec distribution de tracts, brochures spécifiques...

Force est de constater, que les engagements pris en CE, n'ont pas été respectés totalement, par tous. En effet, deux tournées ont été annulées, donc reportés, faute de militants, même si chacun a besoin de repos, il est dommage que nous ayons pris du retard !

Néanmoins, il reste jusqu'à Novembre, quelques mardis à faire ! A vous de inscrire, l'accueil est bon, peu de refus, la démarche semble surprendre, mais bien accueilli.

Plan de travail (rappel)

- Juillet/Août /Septembre / Octobre / Novembre : Distribution de tracts + livret spécifique tous les mardis dans les commerces des rues du Havre et alentours + Collage (2 fois par mois)
- 19 au 23 novembre : semaine « spécial Elections TPE » (distributions tracts + collage + voiture Sono)
- 26/27 novembre : sensibilisation de participation au vote (distribution tracts+voiture sono)
- 28 novembre / 12 décembre : vote des TPE avec ouverture d'un bureau de vote électronique avec aide au scrutin au secrétariat de l'UL CGT à Franklin (aide logistique...)

Alors, inscrivez dès maintenant auprès de Lydia, qui recense, Bruno et Anita essayant de coordonner l'ensemble, si impossibilité de dernière minute, prévenir...

Tournées effectuées : rue Mal Joffre, Cours de la République, rue R.Coty, ZAC Coty, rue Mal Galliéni, rue A .France, rue de Paris, Halles Centrales, Montmorency, Gravelle, Rue L.Brindeau, rue G.Brindeau, rue Bernardin de St Pierre, rue St Jacques

Pour RAPPEL, quatre millions de salariés sont concernés par ce scrutin national, qui reprend l'artisanat (bâtiments, magasins, garages, transport, nettoyage...), les particuliers employeurs (assistantes maternelles, garde d'enfants, employés de maison...), les professions libérales (salariés cabinets médicaux, notaires, laboratoires...), le commerce (restaurants, boulangerie, boucherie, alimentation...) et autres associations.

Sans oublier le réflexe « Elections TPE », pour chacun d'entre nous :

- ✓ *Donner de l'info aux voisins, amis, famille, coiffeur, boucher, garagiste, secrétariat de médecin, dentiste, assistante maternelle, petites entreprises...*
- ✓ *Laisser des tracts dans les salles d'attente, comptoirs ou boîtes aux lettres...*
- ✓ *Lancer le débat dans notre entourage, en démontrant la démarche CGT*
- ✓ *Pour les conseillers des permanences juridiques : informer les personnes qui viennent nous voir, leur communiquer nos écrits (tracts, participation au scrutin...)*

TOUS ENSEMBLE, FAISONS LE PARI DU VOTE CGT !

Elections dans les très petites entreprises :

Comment vérifier son inscription

Les salariés des très petites entreprises peuvent dès à présent vérifier ou consulter leur inscription en ligne sur le site :

https://www.electiontpe.travail.gouv.fr/tpe/recherche_electeur

Vous avez jusqu'au 1er octobre 2012 pour corriger la liste électorale en vous adressant à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de leur région (DIRECCTE).

Pour rappel, tout salarié (y compris apprenti), qui a eu au moins une journée de contrat de travail dans une entreprise de moins de 11 salariés en décembre 2011 est électeur.

Vous avez normalement reçu l'information de votre inscription par courrier à votre domicile fin août/début septembre. Dans le cas contraire, la vérification et/ou la correction de la liste s'impose.

Il est possible de recevoir un rappel le jour de l'ouverture du vote : pour être prévenu au moment de l'ouverture du vote et recevoir un mél ou un SMS, s'inscrire ici : <http://www.electiontpe.travail.gouv.fr/index.html>

Aussi, pour obtenir des informations générales sur les modalités des élections, vous pouvez vous adresser aux services suivants :

LE HAVRE : 79 rue Jules Siegfried BP 20

76083 LE HAVRE CEDEX

Renseignements.lehavre@direccte.gouv.fr

ANNEXE

CALENDRIER RELATIF AUX RECOURS GRACIEUX ET CONTENTIEUX ET À L'ORGANISATION DU VOTE

| Calendrier | Opération |
|---|---|
| Au plus tard le 5 septembre 2012 | Envoi de documents d'information aux électeurs |
| 10 septembre 2012 | Publication de la liste électorale |
| Du 10 septembre au 21 septembre 2012 | Dépôt de candidatures par les organisations syndicales |
| Du 10 septembre au 21 septembre 2012 | Dépôt des logos et propagandes par les organisations syndicales |
| Du 10 septembre au 1 ^{er} octobre 2012 | Recours gracieux sur la liste électorale |
| 8 octobre 2012 | Publication des candidatures |
| Du 8 octobre au 29 octobre 2012 | Examen des recours sur les candidatures devant le tribunal d'instance |
| Du 9 octobre au 6 octobre 2012 | Validation des documents de propagande des organisations syndicales candidates par les commissions des opérations de vote |
| 2 novembre 2012 | Dernières décisions relatives aux recours contentieux sur la liste électorale |
| Novembre 2012 | Envoi du matériel de vote aux électeurs |
| Du 28 novembre au 12 décembre 2012 | Déroulement du scrutin par internet |
| Jusqu'au 17 décembre 2012 | Réception des votes par correspondance |
| Du 18 décembre au 21 décembre 2012 | Dépouillement et agrégation des votes par internet et par correspondance |
| 21 décembre 2012 | Publication des résultats TPE |



« Une opération de com' »

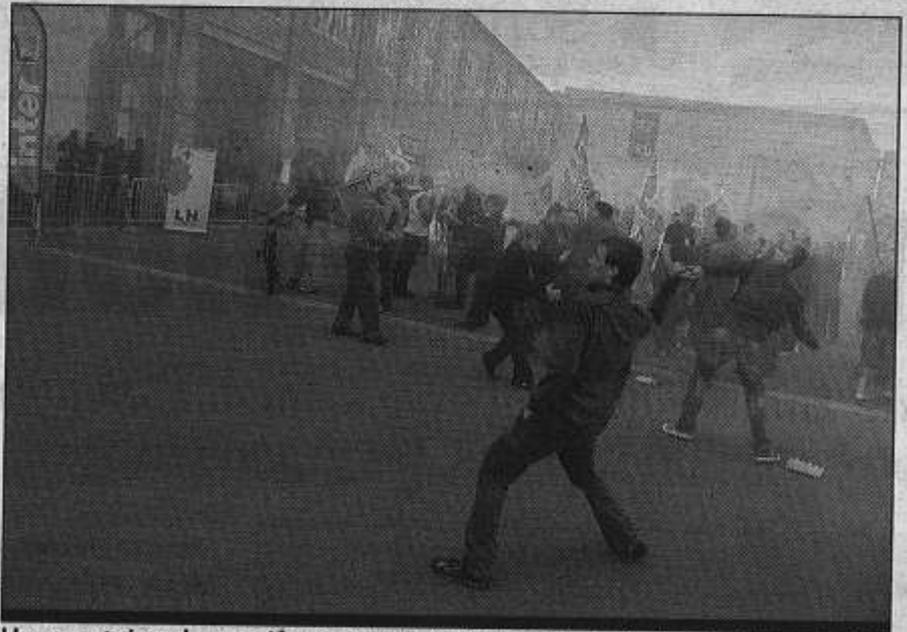
SOCIAL. Une centaine de syndicalistes et élus de gauche a tenté de perturber les débuts du LH Forum, hier matin.

Fumigènes et projections d'œufs sur les vitres des Docks Océane. Le lancement du LH Forum hier matin (lire également page 47) s'est accompagné d'une manifestation à ses portes, menée principalement par les organisations syndicales et partis de gauche de la région havraise.

L'événement, qui se poursuit aujourd'hui, a beau prôner « *une économie responsable et juste, au service de la société, des individus et de leurs projets* » en opposition au capitalisme sauvage, la centaine de militants est venue dénoncer une opération de communication. « *Je ne me laisserai pas piéger* », résumait ainsi Jean-Paul Lecoq, maire PC de Gonfreville et vice-président de la Codah. « *Ce forum propose des armes pour s'adapter à la jungle. Mais nous, nous ne voulons pas de la jungle ! Ce qu'attendent les chômeurs, ce ne sont pas des microcrédits !* »

« Un coût indécent ! »

De fait, l'intervention à distance de François Hollande n'était pas de nature à réjouir les manifestants, équipés d'une banderole en forme de clin d'œil : « *Le changement, c'est moins de discours et plus d'emplois* ».



Une centaine de manifestants s'est réunie à l'entrée du site (photo T.D.)

La participation du Président justifiait-elle l'absence d'élus PS dans les rangs des contestataires, malgré l'appel de la section locale à manifester, et la présence de toutes les autres composantes de l'opposition municipale ? « *Non, c'est simplement une question d'agenda* », confiait hier Laurent Logiou, chef de file du PS au Havre. « *Sur le fond, personne ne peut être contre une réflexion menée sur l'entreprise plus citoyenne. Mais il s'agit ici d'une pure opération de com' payée au prix fort, dans une ville où la pauvreté atteint des*

niveaux plus qu'inquiétants. C'est indécent ! » Les finances engagées dans ce premier forum mondial dédié à l'économie positive (au minimum 335 000 €, total des subventions allouées par la Ville du Havre et la Codah) ont été particulièrement soulignées au cours de ce rassemblement, en parallèle des chiffres de la pauvreté au Havre, diffusés dans nos colonnes mercredi. Un constat alarmant qui met au moins tout le monde d'accord sur l'urgence à agir.

THOMAS DUBOIS





Amiante : les dockers aussi

HOMMAGE. Une stèle va être inaugurée dans le quartier de l'Eure à la mémoire des victimes du poison.



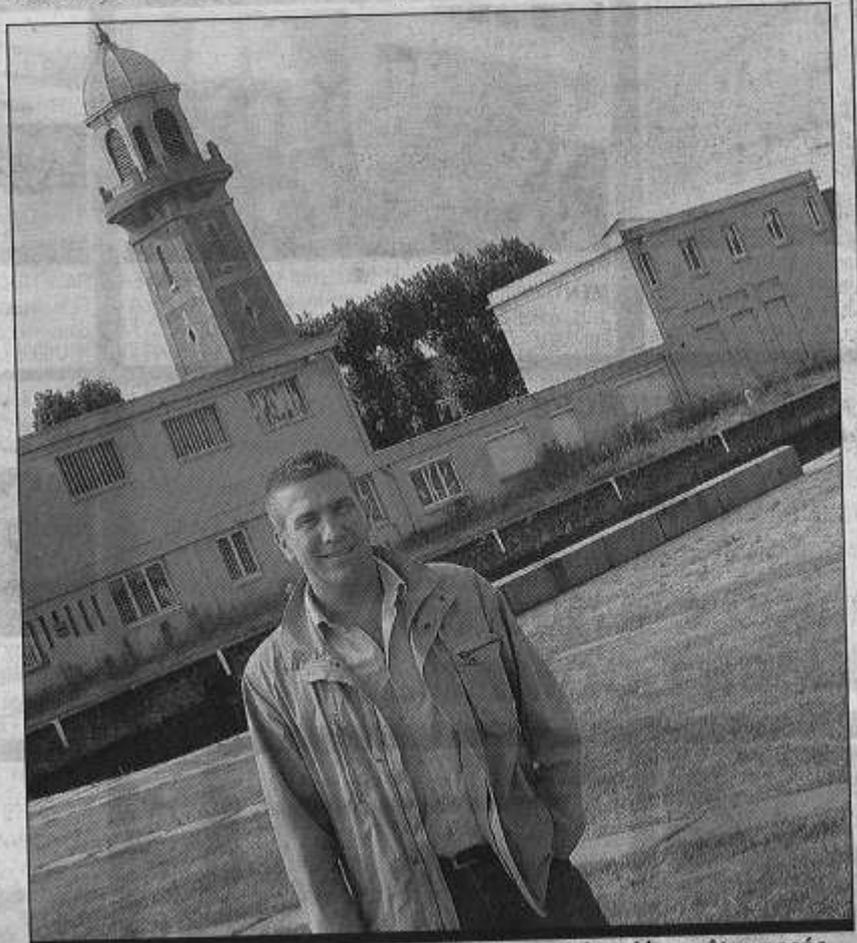
Ce n'est pas un hasard du calendrier. Dockers, municipalité et services techniques de la Ville ont tiré dans le même sens pour que la cérémonie se déroule le même jour que la Fête de l'Eure et les Journées du patrimoine. Samedi, les dockers vont inaugurer le monument réalisé en hommage aux camarades victimes de l'amiante. Ceux qui en sont malheureusement décédés et ceux qui, aujourd'hui, atteints par la maladie, en souffrent.

« Ils étaient loin d'imaginer qu'on leur faisait respirer la mort », lâche sans concession Johann Fortier, président de l'association Solidarité victime amiante dockers havrais (Svadh) et secrétaire général du syndicat des dockers. Sans aucun moyen de protection individuel ou collectif, les dockers, en portant à main nue les sacs d'amiante ou travaillant sous les hangars recouverts de ce matériau, ont payé au fil des générations un lourd tribut à ce poison.

Un devoir de mémoire

« Nous avons longtemps œuvré avec l'Adeva mais, face au nombre de victimes recensées dans nos rangs avec tout ce que cela comporte d'accueil, de démarches et de procédures, nous avons décidé de créer notre propre association tout en restant proches de l'Adeva. » La Svadh, qui a vu le jour en 2010, compte aujourd'hui 300 adhérents.

Au-delà de cette solidarité et du



Johann Fortier devant l'endroit symbolique où la stèle va être posée

soutien quasi fraternel apporté aux victimes, la grande famille des dockers a souhaité prolonger son engagement en honorant la mémoire des camarades sacrifiés sur l'autel du labeur. Ainsi est née l'idée de la stèle qui sera dévoilée samedi matin. Dans son œuvre, André Savary, artiste de Montivilliers, a parfaitement retranscrit la dureté de métier de docker. Pour ajouter au symbole, l'impressionnant monument de 2,5 mètres de haut va être exposé au cœur

du quartier de l'Eure, entre la tour des dockers et la place Léon-Carlier, l'ancienne place des Grands-Bassins, où se faisait l'embauche en plein air jusqu'en 1962, date de la construction du BCMO. Samedi, l'association du Musée maritime et portuaire va rapporter, le temps de la cérémonie, la cloche qui cadencait le travail. Elle sonnera à nouveau à l'heure de l'inauguration.

ST. R.

Entre fête et recueillement

EURE. Une stèle aux dockers victimes de l'amiante a été inaugurée samedi au Jardin fluvial.



Une stèle qui rappelle que des dockers ont été ou sont encore aujourd'hui victimes de l'amiante

Samedi, le Jardin fluvial a accueilli la Fête de l'Eure. Et aussi une cérémonie : une stèle érigée en hommage aux dockers victime de l'amiante y a en effet été inaugurée par le député-maire, Edouard Philippe, les dockers et l'association Solidarité victimes amiante dockers vrais (Svadh). C'est une sculpture réalisée par André Savary, à la demande du syndicat des dockers.

« Indispensable »

Ce monument a pris place, a rappelé M. Philippe, dans « un lieu symbolique parce que c'est ici que se faisait l'embauche ». Pour le maire la cérémonie constituait un « moment un peu particulier, entre la fête et le recueillement ». Il évoquait « la souffrance et la peine qui ont pu se développer » parce que des dockers ont contracté une maladie liée à leur activité professionnelle et soulignait qu'il avait accepté volontiers de donner suite à la demande d'érection d'une stèle.

Johann Fortier, président de Svadh et secrétaire général du

syndicat des dockers, a indiqué que cet hommage, jugé indispensable par son association, correspond bien à son action. Il a ensuite déclaré que l'emplacement de la stèle est « parfaitement en corrélation avec la cloche dite des dockers et la place Léon-Carlier ». M. Fortier a enfin salué la démarche de tous ceux qui se sont mobilisés pour financer sa réalisation.

La cloche a retenti

Après les prises de parole, les personnes présentes – venues très nombreuses – ont observé une minute de silence, puis la stèle a été dévoilée, avant que ne soient déposées des gerbes. La cloche des dockers a ensuite retenti. Elle avait été confiée aux organisateurs de la cérémonie par l'Association du Musée maritime et portuaire. Placée dans la tour proche du Jardin fluvial communément appelée « le minaret », cette cloche a longtemps cadencé le travail des dockers du Havre. Un verre de l'amitié succédait à cette cérémonie et la Fête de l'Eure pouvait commencer...



La cloche des dockers est revenue à titre exceptionnel dans l'espace où les dockers étaient embauchés

Ce projet a pu être réalisé grâce à la ténacité des camarades du syndicat des dockers afin de rendre hommage à leurs copains du passé, du présent et du futur.



L'UL CGT DU HAVRE PRESENTE :



Marx & Jenny

par Audrey Vernon

VENDREDI 05 OCTOBRE 2012 A 19H00

HALL DE LA MAISON DES SYNDICATS – FRANKLIN

AVANT LA PIECE ET A PARTIR DE 18H00 :

DIFFUSION DU FILM « Pot de thé contre pot de fer », sur la lutte des Fralib

ENTREE SUR RESERVATION UNIQUEMENT AUPRES DE LYDIA :

5€ SYNDIQUES CGT / 10€ AUTRES

RESERVATIONS AU : 02 35 25 39 75

Fred Bauer et Manolou présentent:

Marx & Jenny

par Audrey Vernon

Audrey Vernon vous racontera l'histoire pathétique et mouvementée de Marx, de sa femme Jenny, de Friedrich Engels, leur meilleur ami, et de la fidèle Hélène Demuth, « Lenchen », qui vécut avec eux.

Après sept années de fiançailles, Marx et Jenny se marient et s'installent à Paris, mais la mère de Jenny voyant que le couple ne s'en sort pas, envoie sa jeune bonne Hélène Demuth tenir le ménage des Marx. C'est à cette époque que Karl rencontre Engels. Ils deviennent amis, mais voient très vite qu'il ne pourront pas être deux à vivre de l'écriture et de la révolution. Engels se sacrifie et retourne travailler dans l'usine familiale à Manchester...

Les Marx le retrouvent en Angleterre.

C'est un combat quotidien pour l'écriture et contre la misère, qu'ils vont mener tous les quatre. Pendant que Karl écrit à la British Library, Lenchen et Jenny se battent pour trouver de quoi faire vivre la famille et les enfants, et Engels envoie quelques Pounds chaque semaine...

Mais un jour, Jenny part en Hollande chercher de l'argent... Quand elle revient, Lenchen est enceinte... Friedrich Demuth naît, de père inconnu...

Textes inédits en français.



En direct des protocoles d'accords électoraux...



Accords signés :

→ Normandie Rail Service

Accord signé le 19 septembre pour délégation unique : 1er tour fixé
le 11 octobre

Négociations à venir :

→ UNA (aide à domicile)

160 rue Mal Joffre le 24 septembre à 10h00

→ Villa Saint Nicolas

28 rue Pierre Guinard le Havre le 27 septembre à 9h30 : 1er tour
élections DP fixé le 31.10.12

Faites parler de la CGT pour les élections à venir dans ces
différentes entreprises auprès de vous : connaissances,
amis, famille...
pour présenter une liste CGT, et pour voter CGT !

Respect des libertés et des droits individuels des salariés

Conséquences de l'atteinte aux libertés et aux droits individuels.

Une preuve obtenue au moyen d'un stratagème destiné à « piéger » les salariés est illicite et ne peut donc valablement être invoquée devant les tribunaux. (Lamy social)

Liberté d'expression.

Le cadre, membre du Comité de direction, qui crée un syndicat et diffuse, au nom de ce syndicat, un tract dénonçant « l'angoisse, le stress, la méfiance et les incertitudes des uns et des autres et ce, face aux rumeurs et autres restructurations tant sournoises qu'hasardeuses », n'abuse pas de sa liberté d'expression.

Les propos tenus, en effet, n'étaient ni injurieux ni diffamatoires ni excessifs et le fiat qu'ils émanent d'un membre du comité de direction n'avait pas à entrer en considération. (Cass. Soc., 3 juill. 2012, n°11-10-793 Lamy social).

Utilisation de l'ordinateur.

Le principe est maintenant bien établi : les courriels adressés ou reçus par le salarié sur l'ordinateur mis à disposition par l'employeur pour les besoins de son travail sont présumés avoir un caractère professionnel. L'employeur est donc en droit de les ouvrir hors la présence du salarié sauf s'ils sont identifiés comme personnels.

Néanmoins, un règlement intérieur peut valablement comporter des dispositions plus restrictives à l'égard de l'employeur.

L'employeur doit alors s'y plier. Ainsi, quand le règlement intérieur prévoit que le salarié doit être présent pour toute consultation de sa messagerie électronique, cette consigne est valable y compris en ce qui concerne les messages non identifiés comme personnels. (Cass. soc., 26 juin 2012, n°11-15-310).

Règlement intérieur

Condition d'application.

Les dispositions d'un règlement intérieur et des notes de service annexées ne peuvent produire effet que si l'employeur justifie avoir consulté préalablement les représentants du personnel, et les avoir communiqués à l'inspection du travail.

A défaut, il ne peut être reproché à un salarié un manquement aux obligations édictées par ces documents. Il s'agissait, dans cette affaire, d'une salariée qui n'avait pas respecté les prescriptions du règlement intérieur des Galeries Lafayette et d'une note de service relatives aux achats effectués par le personnel à l'intérieur du magasin. Elle fut donc, pour ce motif, licenciée pour faute grave.

Bien que le règlement intérieur mentionnait qu'il avait fait l'objet d'une consultation préalable des instances représentatives du personnel et d'une communication à l'inspection du travail, il n'en précisait pas la date et l'employeur n'était pas en mesure d'apporter la preuve qu'il avait réellement procédé à ces diligences.

Remarque :

Autrement dit, il ne suffit pas d'écrire dans le règlement intérieur qu'on a fait le nécessaire. Encore faut-il l'avoir fait et le prouver. Or, dans cette affaire, la mention figurant dans le règlement intérieur ressemblait surtout à une clause de style, insuffisante pour présumer que la consultation avait bien eu lieu. L'employeur n'avait, par ailleurs, produit aucun procès-verbal de réunion des IRP y faisant référence.

Voilà donc des preuves à conserver précieusement, et aussi longtemps que le règlement intérieur est en vigueur. Or, il n'est pas certain que la plupart des entreprises aient gardé des traces de ces consultations, qui peuvent quelquefois dater d'une trentaine d'années. Un audit s'impose donc pour éviter de s'exposer à une condamnation pour licenciement dépourvu de motif. Quitte à en profiter pour toiletter le règlement intérieur et se mettre, pour l'avenir, en conformité.

Quat aux salariés licenciés pour motif disciplinaire dans les cinq dernières années, voilà un arrêt qui pourrait leur donner un motif à contester leur licenciement, cette action étant soumise à la prescription quinquennale de droit commun.

En ce qui concerne la non-opposabilité d'un règlement intérieur, qui n'a pas été soumis à la procédure préalable de consultation des IRP, la Cour de cassation confirme une jurisprudence ancienne (Cass. Soc., 4 juin 1969, n°68-40.377)

Programme Formation Syndicale 2012

Union Locale CGT du Havre

Janvier

Du 16 au 20 ⇨ Niveau I
26 et 27 ⇨ Rédiger un tract /
Communication / Prise de parole

NOUVEAUX MODULES AJOUTES !

Juin

Du 04 au 08 ⇨ Niveau I
28 et 29 ⇨ Rédiger un tract /
Communication / Prise de parole

Février

16 et 17 ⇨ Délégué du Personnel

Annulé

Septembre

Du 24 au 28 ⇨ CHSCT

Mars

Du 19 au 23 ⇨ Niveau I

Octobre

11 et 12 ⇨ Délégué du Personnel
25 et 26 ⇨ Feuille de paie / Protection
sociale

Avril

Novembre

Du 26 au 30 ⇨ Niveau I

Mai

25 ⇨ Représentativité

Décembre

03 et 04 ⇨ Rédiger un tract /
Communication / Prise de parole

Réunions du collectif formation de l'UL à 09h00 :

Les 21 mai et 12 novembre

Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris

Coût du Niveau I : 80 € par stagiaire repas compris

Cependant le coût ne doit pas être un frein à la formation des syndiqués, l'UL regardera au cas par cas si le syndicat ne peut pas prendre en charge l'inscription.

l'hebdo pratique

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !

Urgent-Urgent-Urgent-Urgent-Urgent-Urgent

L'UL recherche des candidats aux fonctions de conseiller du salarié.

« Dans les entreprises dépourvues d'institution représentative du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel, délégués syndicaux), le salarié convoqué à un entretien préalable au licenciement a la faculté de se faire assister lors de cet entretien par un conseiller du salarié. »

Merci de vous rapprocher de l'UL pour renseignements et candidatures au 02 35 25 39 75

L'UL recherche également des représentants aux conseils d'administration de l'AFPI et de Santra+

Merci de vous rapprocher de l'UL pour renseignements et candidatures au 02 35 25 39 75

Deux sites pour l'organisation d'un référendum sur l'adoption du pacte budgétaire :

<http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2012/08/28/une-campagne-eclair-pour-demarrer-un-orage-long/>

<http://www.france.attac.org/articles/les-10-raisons-de-dire-non-pour-rouvrir-le-debat-europeen>

Portugal : un million de révoltés dans la rue le 15 septembre 2012 contre la Troïka et le gouvernement

<http://cadtm.org/Portugal-un-million-de-revoltes>

→ LA NVO SPÉCIAL RENTRÉE

parution 7 septembre 2012

→ A COMMANDER SUR LE SITE DE LA NVO ←



Agence de services et d'installations

VOTRE COMMUNICATION PAR L'OBJET

Sur le site internet

WWW.LMCOMMUNICATION.COM

Nouvelles promotions en ligne

LM Communication
4 Chemin des Oises - Parc Saint-Etienne du Pouilly
France - 14100 Lisieux
Tél : 02 31 18 87 75 - 0 820 800 404



www.vivats.fr



TOUTES LES PROMOS EN CLIQUANT SUR :
www.tlcvacances.fr